

1. Qu'est-ce que c'est ?

L'hygiène est importante dans la vie personnelle mais encore plus sur le lieu de travail où de nombreux agents chimiques et biologiques sont manipulés volontairement ou non. En effet, l'application de gestes simples permet de limiter le risque biologique ainsi que l'apparition de maladies professionnelles. L'hygiène au travail passe aussi par la propreté et l'aménagement des locaux.

Cette démarche repose donc sur les obligations de l'autorité territoriale mais aussi sur les comportements individuels.

2. Qui est exposé ?

Tous les secteurs d'activité sont concernés par l'hygiène sur le lieu de travail. Ce point est d'autant plus important pour les agents travaillant hors de leur bureau, sur la voie publique, les espaces verts, les chantiers de construction ou ceux manipulant des déchets, des produits chimiques, toxiques ou biologiques.

3. Point réglementaire

- L'article R. 4228-1 du Code du travail stipule que l'employeur met à la disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle,
- Les articles R. 4228-2 à R 4228-15 du Code du travail mentionnent les installations que à l'employeur doit mettre en place : des cabinets d'aisance, des vestiaires, des lavabos, des douches...
- L'article R. 4228-19 du Code du travail stipule que l'employeur ne doit pas laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail.

4. Quels sont les effets sur la santé ?

Une mauvaise application des règles d'hygiène peut exposer les agents à des bactéries, des virus, des produits chimiques ou radioactifs et à leurs effets sur la santé.

5. Comment se protéger ?

Des gestes simples à mettre en place peuvent permettre de garantir une bonne hygiène au travail et donc de réduire par la même occasion le risque biologique :



- Le lavage des mains avec de l'eau et du savon doit être régulier et systématique avant de manger et après avoir utilisé des toilettes,



- La désinfection des surfaces de travail (clavier, souris, écrans, téléphone...) et de prise des repas doit être régulière,



- L'aération des locaux doit se faire plusieurs fois par jour,



- La prise d'une douche est nécessaire après des activités salissantes,



- Le nettoyage des vêtements de travail et des EPI doit être régulier.